

Compte rendu de la reunion du 6 mars 1991

chez Diane Chauvelot

0

00

Cette réunion comportait un antécédent : le 17 février 1991, le Cartel Eric Didier, Christian Oddoux, Michel Jollivet avait invité Claude Dumézil et Claude Conté à venir discuter en détail de leur proposition dun "se déclarer analyste" et un échange fourni avait eu lieu sur les présupposés, le déroulement des différents temps de l'expérience et ses effets possibles sur l'association.

Deux autres projets s'étant fait jour depuis lors et pour préparer la réunion commune pour l'assemblée générale du 13/03, il apparut opportun de réunir les proposants et un certain nombre de discutants, à savoir quelques-uns qui manifestaient leur intérêt pour une telle réunion en s'en entretenant à l'issue de la séance de l'Interassociatif du 4 mars, auxquels se sont adjoints quelques autres. Le souci était en outre de ne pas provoquer une réunion trop nombreuse pour que la discussion ait quelque chance d'être utile. Il est bien évident que cette soirée, si elle confirme la cohésion des présents, ne saurait que s'ouvrir et s'élargir à d'autres.

La soirée du 6 mars 1991 était la seule à permettre une telle réunion : cette date a été retenue avec le regret des participants que ce 06/03 soit la seule date commune entre eux et coïncide malencontreusement avec la soirée du Séminaire de recherche.

Je vais tenter de résumer ici les 3 propositions concernant la nomination habilitation et l'état actuel des discussions sur ce point.

Pourquoi une réunion sur l'habilitation ou autre terme servant à désigner cette question ? J'y reviendrai à la fin de cet exposé.

I. Je ne rappelle que très brièvement la proposition du Cartel Eric Didier, Christian Oddoux, Michel Jollivet que Michel Jollivet a présentée en détail dans un précédent courrier des C.C.A.F., suite aux journées de Reims. Le cartel fait observer que dans les C.C.A.F. la parole semble circuler sans fin, sans suite, sans conséquence. De ce point de vue sa proposition vise à structurer l'Association par l'énonciation pour chacun d'une parole inaugurale de laquelle il aura à répondre : cet effet de structuration pourrait résulter de l'adoption d'une règle du jeu minimale : chacun, si c'est son cas, a au moins à se déclarer analyste.

La proposition repose donc sur un: se déclarer praticien de l'analyse. Celui ou celle qui pratique l'analyse peut vis à vis de l'association se déclarer analyste, quitte à s'engager à éventuellement pouvoir en dire quelque chose.

Les se-disant analystes forment donc une liste (ce qui ne contrevient pas nécessairement au "pas de liste d'analystes", cette liste étant expérimentale, à éprouver, et ne constituant pas de surcroît une liste de nommés analystes).

Première étape Cette liste ayant été constituée, il est tiré au sort en son sein 10 noms qui vont former par tirage au sort 2 cartels de 5 : ces deux cartels travaillent pendant un an sur la pratique de chacun d'eux ou sur toute la question qui importe à chacun dans son rapport à la psychanalyse (par exemple : la psychanalyse et les médias, pour ne citer qu'une des idées émises).

Deuxième étape Au bout d'un an tous ceux de la liste se réunissent en une journée d'étude sur la pratique au sens large : les 10 tirés au sort exposent ce qu'ils ont pu élaborer au cours de l'année de travail et qui concerne soit un cas d'analyse, soit un problème plus ou

moins général de pratique, soit un problème encore plus général concernant l'analyse ou son rapport au social.

Le public écoute, pose des questions, discute mais s'abstient de tout commentaire ad hominem. Il ne s'agit pas d'un Jury.

Troisième étape 10 noms sont alors à nouveau tirés au sort dans la liste (le même peut donc être tiré une deuxième fois). Ces dix membres ont pour mission de travailler sur ce qu'ils ont entendu des 10 premiers tirés au sort ayant fait un exposé: ce travail d'après-coup se fait soit en cartel, soit par un écrit individuel qui fait transmission. Ce temps est prévu comme relativement bref (2 - 3 mois).

A ce terme, il y a de nouveau réunion de ceux de la liste et des conclusions générales pourront être tirées concernant la pertinence de ce mode de travail et sa reconduction.

Dans ce projet, les se-déclarant analystes sont inscrits comme tels dans l'annuaire des C.C.A.F. (l'intitulé reste à préciser: praticien de l'analyse ou analyste praticien ?)

Dans ce projet, il est formulé que chaque se-déclarant analyste n'apporte par là aucune réponse bien sérieuse à la question, mais que par contre leur regroupement et leur mise au travail selon la procédure décrite pourraient être crédités d'habiliter l'association comme telle. Des commentaires sont faits dans la suite de la réunion.

- chacun aura à choisir de se dire ou non analyste: selon quels critères le fera-t-il ou non?
- s'il le fait, il s'engage à l'éventualité d'un tirage au sort, travail en cartel et exposé public : n'est ce pas coercitif? Peut-on espérer voir l'inconscient travailler et produire sur commande ? (c'est la critique en particulier de Claude Dumézil).
- Le travail d'élaboration attendant est-il suffisant ? La procédure a-t-elle assez de consistance pour justifier aux yeux du social l'inscription, par exemple, analyste praticien ?
- certains ne seront jamais tirés au sort, et nul ne saura rien de leur rapport à l'analyse, etc...
- ceux qui vont se dire analystes vont créer une association dans l'association, par rapport à ceux qui préféreront éviter de se "déclarer" et dont le statut sera difficile à définir, certains pouvant tout à fait être "reconnus" analystes dans l'association par ailleurs (c'est la critique de Robert Grmlberg).

II. Proposition de Robert Grmlberg : très différente dans son esprit et son fonctionnement.

Cette proposition part d'un présupposé bien évidemment: elle vaudrait dans le cas où de fait une majorité de nos membres penserait qu'il y a lieu de qualifier des analystes: quelle serait alors la moins mauvaise procédure?

Robert Grimberg part de la disjonction qui existe nécessairement entre le s'autoriser analyste - point inaugural essentiel à partir duquel chaque analyste se dira en effet analyste pour d'autres - et le être nommé analyste, occurrence bien différente puisque, du fait même de la structure, on ne saurait être nommé que par un autre il ne peut pas y avoir auto-nomination.

Il s'agit donc de trouver un mode de nomination qui ne s'inscrive ni dans la filiation, (on a été analysant de Untel, ou Untel) ni dans la cooptation avec ses effets imaginaires.

Il fait observer qu'en 8 ans de fonctionnement des C.C.A.F., Il n'y a pas eu néant d'expérience analytique : certains ont fait leurs preuves, à des titres divers, et l'association comporte une ou plusieurs listes implicitement connues ou admises de tous.

Il s'agit donc d'élaborer un savoir écrire ces listes déjà existantes : il s'agit d'en trouver une modalité d'écriture.

Une nomination analyste par la Passe s'est avérée très délicate dans notre expérience et fait, pour le moment, plutôt hiatus à ce sujet.

Il conviendrait donc que quelques-uns acceptent de se mettre dans le registre performatif : ils auraient conjointement à produire un travail théorique écrit et argumenté concernant la question de la nomination - qualification et simultanément à nommer, l'acte de nommer faisant partie du travail de recherche lui-même.

Ce travail des quelques-uns (deux cartels comme on le verra) aurait, pour pendant ou corollaire que chacun dans l'association ait à "l'ouvrir" : à donner quelque témoignage que ce soit de son rapport à l'analyse de façon publique.

Dans la pratique, au cours de l'Assemblée générale de juin prochain, il serait procédé sur candidatures au tirage au sort de huit personnes qui se répartissent en deux cartels de quatre pour un an ou 18 mois.

Ces deux cartels vont travailler de façon étanche, c'est à dire sans aucun contact entre eux ; par contre ils pourront s'adjoindre un cinquième de leur choix; remplaçable plusieurs fois au cours de leur exercice.

Ces deux cartels - chacun de son côté - sont chargés d'établir une première liste des analystes nommés par ou garantis par les C.C.A.F. - travail qui comportera conjointement une élaboration sur ce que veut dire pour notre association nommer ou garantir: peut-être un cartel ou les deux en resteront-ils à ce travail théorique exigible en toute hypothèse et ne nommeront-ils personne.

2

S'ils nomment, ce ne sera nullement au terme d'une enquête sur l'analyste ou les contrôleurs de l'éventuel nommé : ils auront à tenir compte essentiellement de son travail dans l'association, plus exactement ses paroles, son énonciation, soit en travail de cartel, soit d'enseignant, soit par ses publications, soit dans les différents dispositifs, mis en jeu dans l'institution. Robert Grlmberg insiste sur le fait que sa proposition suppose la continuation de tous les dispositifs mis en place aujourd'hui aux Cartels : Cartels, Passe, Enseignement, Dispositifs de Pratique, à supposer toutefois qu'aucun de ces dispositifs n'aboutisse à une nomination.

La nomination se ferait donc sur la proposition énonciative reconnue du nommé : oui, il parle de psychanalyse.

A son terme, chaque cartel aboutit à une liste, longue ou courte : on mixe ces deux listes et on y tire au sort deux nouveaux cartels de quatre qui continueront le travail dans les mêmes conditions, et allongeront les listes si ils en ont les éléments.

Objections au cours de la discussion: le terme de nomination analyste serait par là réintroduit. On sait les difficultés théoriques qu'il soulève et peut-être les cartels élus ne seront-ils pas en mesure de dépasser cette difficulté théorique initiale.

Robert Grlmberg répond qu'il lui paraît possible qu'en effet ses cartels ne nomment personne : du travail sera cependant fourni.: s'il est suffisant, l'association pourra répondre quelque chose concernant le bien fondé explicité de sa liste d'analystes.

Robert Grlmberg précise que les analystes ainsi nommés pourraient ne l'être que pour une période relativement brève (par exemple 3 ans), évitant la nomination à vie. La liste sera caduque et révisable, c'est à dire que chacun continuera à devoir faire ses preuves.

Remarque après-coup de E. Didier : pour éviter pour le moment le roc de la nomination, peut-être suffirait-il de modifier cette proposition sur un point : les cartels reconnaissent ou

garantissent que la position de Untel n'est pas sans lien avec la fonction analyste. Les propositions 1 et 2 deviendraient par là plus compatibles entre elles.

III. Proposition de Dominique Simonney : il part comme la première proposition, d'un "se dire analyste" Initial, qui lui paraît un temps inaugural exigible. Se disant analyste, on s'engage à en dire quelque chose, à en témoigner sous une forme ou sous une autre : par exemple on s'engage à prendre part dans les trois ans qui suivent à participer à l'un des dispositifs mis en jeu par l'association - ou à faire savoir quelque chose de son rapport à l'analyse par un enseignement, des publications, un travail de cartel exposant le résultat de ses recherches, etc... Dominique Simonney fait observer qu'il n'y a pas lieu de trop insister sur les prises de parole "en public" : beaucoup travaillant plus discrètement, par exemple dans l'un des dispositifs mis en jeu par les C.C.A.F. : ceux qui organisent ces dispositifs ne devraient-ils pas être délégués auprès des cartels de la Proposition 2 pour parler du travail très réel qu'y effectuent certains?

La question se pose aussi de la contribution que peut apporter la Passe et le fait d'y travailler à un titre ou à un autre. Comment en tirer une conclusion quant à une éventuelle qualification ? Ne pourrait-on par tenir compte du fait que, quelle que soit l'issue de la Passe, le fait pour un candidat de s'y être présenté permet au moins de dire qu'il s'est risqué à cette aventure?

Plus généralement, il convient de mieux articuler le fonctionnement des dispositifs avec la question de la qualification.

Objections : il y aurait "devoir moral" de chacun vis à vis de l'association: quel est exactement le statut de ce devoir? Qui jugera à terme si ce devoir a été respecté et a conduit à des témoignages convainquants ? etc... L'intérêt de la proposition est de pousser les "se-disant" à se faire entendre dans l'association et à en faire fonctionner les dispositifs: est-il apte à voir se développer un travail serré sur ce qui authentifie ou non le "se dire" de départ?

Les trois propositions (en particulier la première et la deuxième) semblent à première vue difficilement compatibles entre elles.

Pourraient-elles cependant être mises en jeu simultanément, quitte à ce que l'association ait à gérer un effet de brouillage au départ, mais quitte aussi à voir surgir des problèmes peut-être très féconds à traiter?

3

On évoque par exemple le cas où la première proposition serait mise en jeu (liste supposée abondante des se-disant analystes) et où la liste établie par les cartels de la deuxième proposition ferait apparaître d'autres noms : ne serait-il pas instructif de travailler sur ces disparités?

D'une façon générale, il est souhaitable de mettre en conjonction plusieurs modes différents d'habilitation - nomination, comme Lacan l'avait fait avec ses termes de A.P., A.M.E., A.E., et peut-être à nouer entre elles ces différentes propositions : la mise en jeu simultanée des trois propositions n'engendre peut-être pas de contradictions insurmontables et fait apparaître des types différents de rapport au titre d'analyste ou à la fonction analyste, puisque c'est là le terme essentiel et le plus précis. Il resterait à déterminer plus précisément, à quel type de désignation à la fonction, chacune des propositions est adaptée, et comment faire travailler les différences dans les résultats obtenus.

Ces trois propositions permettraient d'entamer sérieusement la réflexion sur la qualification dans les C.C.A.F., dans les un à deux ans à venir.

C'est ici le lieu de dire un mot des divers signifiants qui circulent, quand on aborde ce problème et sans qu'on voie souvent bien ce qui préside à leur choix:

- Le terme d'habilitation paraît le moins convenir, puisqu'il ferait entendre rendre apte, rendre capable. L'analyste l'est-il toujours et par essence?

- La qualification est peut-être moins marquée de ce sens plénier: quelqu'un a la "qualité d'analyste". Reste à apprécier ce que serait cette qualité (et un analyste de "qualité" !)

On pourrait l'entendre en terme de logique modale (la qualité est une des catégories aristotéliciennes) mais il conviendrait alors d'élaborer ce qu'il en est de la qualité-analyste, en tant que l'analyste serait prédicat d'une phrase telle que: Untel est analyste 7?

Une logique de la prédication est ici à développer (cf. Lacan Séminaire sur l'Acte Analytique).

- La nomination analyste reste le fond du problème à ne pas éluder mais à déployer selon les derniers enseignements de Lacan concernant le rapport du Symbolique au Réel.

- La garantie est un terme qui empiriquement est insoutenable mais qui en terme de concept est étroitement lié au terme précédent : si le concept de nomination peut être déployé logiquement, la garantie en découle comme une conséquence à chaque fois singulière : l'analyste nommé serait garanti en principe..., et sous toute réserve à prendre en considération.

Il reste que toutes ces différentes modalités théorico-pratiques gardent un lien avec l'ordre du semblant, à savoir du fictif. On sait que dans sa recherche sur le dispositif du Trait du cas Claude Dumézil a avancé une distinction entre la position du semblant comme comportant un lien avec l'Imaginaire et la fiction en tant qu'elle serait plus spécifiquement liée à la dimension du Symbolique.

L'ensemble de ces propositions devrait en tout cas être doublé par un travail portant directement sur l'analyse en intension.

1) La Passe est à ce titre à exploiter dans tout ce qu'elle peut livrer à l'élaboration théorique.

2) Ma proposition personnelle irait à la formation de cartels d'"analyse pure" ou d'"analyse didactique". Ces termes ont vieilli, mais pourraient être repris sous une autre forme à inventer - l'idée étant que les cartels se constituent, non pour étudier la pratique ou pour aboutir à une qualification analyste, mais pour prendre en compte la question même de ce qu'est la psychanalyse. Il est souhaitable et il semblerait aller de soi que dans ces cartels viennent entre autres travailler les membres actuels et passés des jurys de la Passe : je pense tout particulièrement aux premiers membres élus des jurys, qui ont effectué plusieurs années de travail dans cette fonction et qui pourraient là mettre enjeu et approfondir ce que leur a apporté cette expérience de Passes: ne serait-ce pas le lieu propice à élaborer la "critique interne propre à l'analyste en Intension" dont Lacan parlait lors de la fondation de l'E.F.P. ? Ceci sans exclusive d'autres participants. Là encore il conviendrait de prévoir au moins deux cartels (mais pourquoi pas davantage) travaillant simultanément mais séparément. et se réunissant au terme d'une année d'élaboration par exemple.

Je mentionnais en commençant que tout cette discussion ne porte que sur l'un des ensembles supposé par la refondation des C.C.A.F.. Si par exemple on appelle I le travail de la nomination-qualification, il faudrait nécessairement y adjoindre un II portant sur le travail scientifique de l'association (enseignements, colloques, publications), un III concernant les dispositifs (Passe, dispositifs sur les Pratiques) et un IV pour étudier la forme générale de l'Association. Ce serait là un minimum.

En guise de conclusion . je tenterai d'expliciter pourquoi cette réunion de travail a été consacrée à la question de la nomination-qualification, comme si il y avait là une priorité pour l'association.

1) La question de la qualification analyste nous vient du social, mais d'un social qui se fait de plus en plus insistant: l'analyste doit pouvoir présenter une façade, fût-elle de semblant. Soit?

2) C'est justement pour ne pas céder au semblant que les C.C.A.F. dans leurs premiers statuts ont mis en avant le terme majeur de nomination, cette fois théoriquement étayé. L'étayage étant difficile, nous en sommes restés jusqu'à aujourd'hui à une nomination suspendue.. jusqu'à justification théorique. Il se trouve que, de ce fait nous avons pris du retard par rapport à certaines autres Associations, avec lesquelles nous travaillons désormais : il importe de fournir un travail au moins équivalent.

3) Peut-il y avoir un fondement théorique à l'habilitation du psychanalyste?

On sait que Claude Dumézil avait à Reims répondu non à cette question. Lors de la discussion de cette soirée, il a souhaité mieux expliciter sa pensée sur ce point : il fait par cette formule remarquer le hiatus qui existe fondamentalement entre toute réflexion sur la nomination et l'acte de nommer Untel ou Untel analyste.

Le fondement théorique réside dans la définition de la fonction analyste qui peut être, certes, travaillée, voire précisément formalisée à partir des différentes voies de recherche que Lacan nous a laissées: la conception de la fonction analyste et son avancée restent l'enjeu essentiel de tout notre effort de théorisation. Mais comment soutenir que tel ou tel analyste incarne cette fonction "pour de bon" ? Les dispositifs sur la qualification n'annuleront jamais l'écart. On peut espérer cependant leur articulation et leur affinement théoriques permettront au moins de situer la qualification comme non inconvenante, ou en tout cas non grossièrement invalidable au regard de la théorie de l'analyse.

4) Ou convient-il de dessiner un espace intermédiaire du "semblant" qui servirait de sas entre l'Association et le "social", quitte à ce que soit très travaillée la question essentielle de la nomination et le "ce qu'est l'analyse"?

5) Ce "semblant" est-il l'espace d'hystérisation nécessaire à ce que quelque chose s'interpose entre les analystes et le fantasme-Etat ? Il s'agirait ici de produire un symptôme, moins pire, qui fasse travailler les analystes "en mal d'Etat".

6) La question inabordable reste celle du rapport de l'analyste au Ministère de la Santé. Un "Statut du Psychanalyste" est ici le fantasme à décrypter: car le Ministère ne réclame nul statut et il s'agit de savoir si c'est le symptôme des psychanalystes que de vouloir se faire reconnaître, voire nommer analystes par un Ministère. en élaborant eux-mêmes un "statut du psychanalyste" que personne ne demande aujourd'hui - sinon les psychanalystes eux-mêmes. Etaient présents à cette réunion du 6 mars:

Diane Chauvelot, Claude Conté, Claude Dumézil, Robert Grimberg, Michel Jollivet, Rober Levy, Catherine Muller, Christian Oddoux, Nicole Pépin, Dominique Simonney, Pierre Sorlin.

Compte rendu établi par Claude Conté,

tenant compte des conseils et compléments de R. Grmlberg, C. Dumézil, D.

Simonney, M. Jollivet, E. Didier

- en vue d'une publication pour "Ecritures".

C. Conté le 17/03/91

